

AR Prefecture

006-210601316-20221111-D2022_23DM1-DE
Reçu le 06/01/2023

République Française

Département des Alpes
Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en
exercice : 6
Présents : 6
dont représentés : 0
Votants : 6

Séance du 11 novembre 2022

Annule & remplace - erreur de plume

Date convocation :
04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Date d'affichage :
04/11/2022

Présents : Noël FERRARO, Ivan CONSTANT, Jean Pierre POU, Sebastien JUBEAUX, Florence BONNARD

Mme BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-23

Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits pour rectifier une erreur d'équilibre dans la section investissement d'un montant de 4.,00€

Objet :

*Décision Modificative
Comptable n°1*

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il propose les virements suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2318 : Autres immos corp. en cours	4.00 €	
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	4.00 €	
D 2318 : Autres immos corp. en cours		4.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		4.00 €

Le Conseil Municipal, ouï son Maire, et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la décision modificative proposée

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Votes : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

